

# Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

## RÉSUMÉ





## MESSAGE DU PRÉFET

Au nom de mes collègues du conseil de maires de Roussillon, je suis fier de vous présenter le deuxième Plan de développement de la zone agricole (PDZA), un outil de planification stratégique permettant aux 11 municipalités de notre MRC de mettre de l'avant des actions concrètes qui favoriseront le développement durable des activités agricoles et agroalimentaires.

Je suis impressionné par l'énergie déployée par les comités de pilotage et de travail qui ont collaboré avec les partenaires du milieu à l'élaboration de la vision, des orientations et du plan d'action que nous mettrons en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Des centaines de personnes se sont impliquées dans cette démarche, démontrant bien l'importance que revêt pour notre MRC le secteur agricole, qui représente pas moins de 73 % de notre territoire, et ce, d'est en ouest.

Le développement de ce secteur, en harmonie avec les zones urbaines de nos municipalités, constitue un levier de croissance non seulement économique, mais également sociale et durable, sur lequel nous pouvons miser pour que *Roussillon soit assurément agricole*. Notre milieu agricole se doit d'être un espace de création d'une véritable richesse collective, au sens propre comme au figuré, au bénéfice de toute notre population. Merci à tous de votre participation et pour la mise en commun de vos compétences et expertises.

Jean-Claude Boyer

Préfet de la MRC de Roussillon et maire de Saint-Constant



## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR

C'est à titre de présidente du comité de pilotage du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) que j'ai le plaisir de vous dévoiler cette deuxième mouture du PDZA de la MRC de Roussillon. La vaste démarche de révision, qui s'est déroulée sur plus d'un an, nous a permis d'élaborer un plan d'action exhaustif visant la pérennité de l'ensemble des activités agricoles et agroalimentaires de Roussillon.

Je tiens à souligner que l'ensemble des intervenants ont été animés par la volonté de partager, d'échanger et de bâtir un solide plan concerté. Un grand merci aux producteurs agricoles, aux organismes du territoire, aux élus municipaux et, plus particulièrement, à mes collègues Sylvain Payant, maire de Saint-Isidore, Johanne Beulac, mairesse de Saint-Philippe, Lise Michaud, mairesse de Mercier, et à Marie-Eve Jacques Turcotte, coordonnatrice, développement agricole et agroalimentaire à la MRC de Roussillon,

aux urbanistes du comité technique d'aménagement du territoire, au comité consultatif agricole de la MRC ainsi qu'à tous les citoyens, dont l'intérêt pour notre territoire agricole est enthousiasmant.

C'est grâce au travail assidu de tous que nous avons pu en arriver au résultat présenté dans ce document. Nous souhaitons ardemment que l'esprit de collaboration né au cours de la démarche se poursuive dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action afin que nous atteignons nos ambitieux objectifs au bénéfice de la zone agricole et du secteur agroalimentaire de Roussillon, mais également pour l'ensemble des citoyens de la MRC, dans un souci constant de cohabitation harmonieuse.

Lise Poissant

Présidente du comité de pilotage et mairesse de Saint-Mathieu

---

## Qu'est-ce qu'un PDZA?

Un PDZA se définit comme « un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles » Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ, 2011).

Ainsi, la révision du PDZA de la MRC de Roussillon se veut un outil de planification stratégique qui, par la définition d'une vision concertée, sera à même de permettre la mise en place d'une série d'actions en partenariat avec le milieu. Par la réalisation de ce PDZA, la MRC de Roussillon souhaite avoir en main un document de planification concerté qui guidera ses priorités d'intervention pour les secteurs agricole et agroalimentaire, dans une perspective de développement régional et de valorisation de l'agriculture.



---

## Une vision concertée

La vision stratégique du PDZA de Roussillon s'est construite à partir de l'identification d'objectifs et d'enjeux élaborés par les membres des comités du PDZA et entérinée par le Conseil des maires.

« En 2030, l'agriculture de Roussillon sera reconnue comme une **force économique innovante et diversifiée**, où la **cohabitation** entre les milieux urbains et ruraux sera **intégrée** favorablement au développement.

Le secteur agricole sera valorisé par le **dynamisme de ses agriculteurs** et de sa **relève engagée** qui aura su tirer profit des conditions économiques distinctives, en harmonie avec **les enjeux environnementaux et sociaux du territoire**.

Les nombreux potentiels de développement seront inspirés par l'ensemble de la collectivité qui aura à cœur le **rapprochement des communautés** et la **pérennité du milieu**. »

## La démarche

Tout au long de la démarche, différentes consultations, stratégies de mobilisation et de communication ont été mises de l'avant afin de rejoindre un large éventail d'acteurs clés du secteur : producteurs agricoles, transformateurs agroalimentaires, professionnels du milieu, élus, représentants d'organisations, organismes communautaires et citoyens. Ils ont tous été invités à se prononcer et à échanger sur divers sujets à certaines périodes au cours de la démarche.



**Recueil et analyse des données**

**Consultations :**

- Producteurs agricoles
- Organismes du territoire
- UPA
- MAPAQ
- Élus
- Urbanistes (CTAT)
- Comité consultatif agricole
- Citoyens

**Adoption du PDZA**

27 mars 2019

**Lancement du PDZA**

Printemps 2019

## Les forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le diagnostic s'appuie sur la méthode d'analyse appelée FFOM – forces, faiblesses, opportunités, menaces – à partir des faits relatés dans le portrait ainsi que des grands constats rapportés, mais également des consultations avec les producteurs agricoles et tous les autres intervenants rencontrés au cours de la démarche.



## FORCES

- Des axes routiers importants traversent le territoire
- Plusieurs ressources disponibles en soutien aux entreprises
- Une proportion élevée de superficies en culture comparativement aux territoires de la Communauté métropolitaine de Montréal
- Une protection du territoire agricole accentuée par la mise en œuvre du Plan métropolitain en aménagement du territoire
- Un créneau de l'agriculture biologique en développement
- Le secteur maraîcher représente une force économique importante
- Un capital agricole élevé, fruit d'investissements importants
- Le tiers des fermes du territoire sont de petite taille et leurs activités sont diversifiées
- La transformation d'aliments est le 3<sup>e</sup> secteur manufacturier le plus important dans la MRC
- L'agrotourisme gagne en popularité
- La majorité des exploitants agricoles ont identifié une relève

## FAIBLESSES

- Peu de couverts boisés sur le territoire
- Une eau de mauvaise qualité pour plusieurs cours d'eau
- Problématiques récurrentes quant au respect des bandes riveraines et plusieurs secteurs à risque d'érosion
- Les défis de cohabitation harmonieuse
- L'absence ou la faible desserte de certaines infrastructures en zone agricole : gaz naturel, internet haute vitesse et courant triphasé
- Le manque d'harmonisation entre les réglementations des différentes municipalités
- Une décroissance supérieure du nombre d'entreprises agricoles comparativement aux territoires avoisinants
- Le peu de valorisation des matières résiduelles issues du milieu agricole et agroalimentaire
- Une sous-utilisation des différentes ressources disponibles offertes par les instances régionales et gouvernementales

## OPPORTUNITÉS

- Une diversification des activités agricoles par des conditions favorables
- Une forte concentration des entreprises de transformation à proximité
- Les tendances du marché et le profil des consommateurs sont des opportunités intéressantes pour diversifier des cultures
- Un marché de consommateurs non saturé à proximité
- Plusieurs hectares en friche présentant un potentiel de remise en culture
- Une participation au projet de l'ARTERRE
- Différents projets à portée régionale en cours de réalisation : valorisation des produits régionaux, agroenvironnement, comité de la ZIP de Sainte-Catherine, etc.
- Le développement d'une meilleure synergie entre les entreprises de première et deuxième transformation
- La valorisation des déchets des entreprises par le potentiel que représente une symbiose dans le secteur

## MENACES

- La croissance démographique qui crée des pressions sur la zone agricole
- Le site d'eau souterraine contaminée à Mercier rend vulnérables certains producteurs agricoles à proximité pour leur approvisionnement en eau
- Le défi de remise en culture des terres en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles
- Les dommages irrécupérables dus aux remblais illégaux
- L'augmentation du coût des terres agricoles nuit à la création ou à l'expansion de certaines entreprises
- Les multiples impacts négatifs des changements climatiques
- L'augmentation de l'achalandage sur les routes en zone rurale
- Le manque de main-d'œuvre dans les différents secteurs

---

## Les principaux enjeux diagnostiqués

L'analyse de type FFMO a permis l'identification de cinq enjeux spécifiques au territoire de la MRC de Roussillon :

1. L'accès et le partage d'informations pour favoriser le développement du secteur bioalimentaire.
2. La cohabitation harmonieuse et la communication entre les citoyens agriculteurs et autres résidents, qu'ils soient en zone agricole ou urbaine.
3. La mise en valeur et le développement des activités agricoles et complémentaires comme l'agrotourisme ou la transformation agroalimentaire.
4. L'établissement ou le transfert d'entreprises à de nouveaux agriculteurs, ainsi que le support des entreprises désirant prendre de l'expansion.
5. Le développement de projets en agroenvironnement visant la conservation des sols, la qualité de l'eau et la biodiversité en milieu agricole.

---

## Les actions retenues

Le plan d'action se veut un outil « vivant » appelé à être alimenté, au gré de sa réalisation, par les nouvelles opportunités qui se présenteront aux acteurs impliqués. Sa réalisation s'inscrit parfaitement dans les mandats de la MRC du Roussillon.

Les actions retenues l'ont été en fonction des cinq enjeux ciblés ci-dessus. Veuillez consulter la version intégrale du PDZA pour tous les détails inhérents à chacune des actions retenues.

### ENJEU 1 – UNE COHABITATION HARMONIEUSE POUR L'ENSEMBLE DES CITOYENS

- > Valoriser et faire connaître le milieu agricole aux citoyens
- > Favoriser les échanges entre les ruraux et les urbains
- > Sensibiliser les usagers de la route au bon comportement à adopter
- > Améliorer la sécurité des déplacements sur les routes
- > Agir de façon préventive face aux conditions de vie difficiles des agriculteurs





## **ENJEU 2 – LA MISE EN VALEUR ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET COMPLÉMENTAIRES**

- > Promouvoir la mise en marché de proximité
- > Faciliter l'accessibilité aux infrastructures nécessaires au développement des entreprises
- > Vulgariser et optimiser certaines réglementations au niveau municipal pour favoriser le développement agricole
- > Favoriser la mise en place de pratiques liées à la réduction de l'empreinte environnementale
- > Optimiser les espaces dans les zones industrielles afin de diminuer la pression sur la zone agricole
- > Encourager le développement des activités complémentaires
- > Accompagner les besoins de main-d'œuvre des entreprises agricoles et agroalimentaires de la région

## **ENJEU 3 – L'ÉTABLISSEMENT ET LE TRANSFERT D'ENTREPRISES À DE NOUVEAUX AGRICULTEURS AINSI QUE LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DÉSIRANT PRENDRE DE L'EXPANSION**

- > Identifier et mettre en valeur les terrains en zone agricole offrant un potentiel pour l'établissement de nouvelles entreprises
- > Favoriser le démarrage et le transfert d'entreprises
- > Soutenir les entreprises dans leurs activités de démarrage, d'expansion ou de diversification
- > Promouvoir les îlots déstructurés vacants en zone agricole
- > Faire la promotion des formations en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire



#### **ENJEU 4 – LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN AGROENVIRONNEMENT**

- > Reconnaître et promouvoir les bonnes pratiques agroenvironnementales des agriculteurs
- > Contrôler plus efficacement les remblais et déblais problématiques sur le territoire
- > Améliorer la protection des bandes riveraines
- > Concerner le milieu pour la conservation des milieux naturels
- > Réaliser et soutenir des projets à portée collective
- > Assurer une veille et identifier les opportunités pour la mise en place de projets

#### **ENJEU 5 – L'ACCESSIBILITÉ ET LE PARTAGE EFFICACE DE L'INFORMATION POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE**

- > Mettre en œuvre le PDZA
- > Soutenir le développement des entreprises existantes et en démarrage
- > Préciser l'offre de services adaptée aux besoins particuliers des entreprises bioalimentaires de la région



---

## La mise en œuvre du PDZA

La mise en œuvre de cet outil de planification sera l'élément essentiel à la réalisation de la vision de développement de la zone agricole. Le comité de pilotage souhaitait prendre des mesures concrètes en ce sens, et ce, dans le but de veiller à la concrétisation du PDZA et plus spécifiquement de son plan d'action. Les moyens retenus sont les suivants :

- ✓ Constitution d'un comité de suivi doté d'un règlement de régie interne.
- ✓ Signature d'un engagement par les parties prenantes.

### Déclaration d'engagement :

« Parties prenantes de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Roussillon, nous souhaitons que l'agriculture de Roussillon soit reconnue comme une force économique innovante et diversifiée, et que la cohabitation entre les milieux urbains et ruraux soit intégrée favorablement à son développement.

Au cours des prochaines années, nous nous engageons à collaborer à la mise en œuvre du PDZA, notamment par la réalisation du plan d'action, partie intégrante importante du document de planification de la zone agricole de la MRC de Roussillon. »

### Organisations signataires du PDZA :

- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
- Municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon
- Réseau Agriconseils Montérégie
- Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay (SCABRIC)
- Syndicat local, Union des producteurs agricoles (UPA) Roussillon
- Union des producteurs agricoles (UPA) Montérégie



## En bref

### La zone agricole, c'est :

- **73 %** de la superficie de la MRC (27 110 hectares)
- Dont **89 %** sont utilisés à des fins agricoles (21 022 hectares)
- Et **93 %** sont cultivés (19 646 hectares)

MUNICIPALITÉ	ZONE AGRICOLE (ha)	% EN ZONE AGRICOLE	MUNICIPALITÉ	ZONE AGRICOLE (ha)	% EN ZONE AGRICOLE
1- Saint-Philippe	5 785	93 %	7- Châteauguay	854	24 %
2- Saint-Isidore	5 152	99 %	8- Candiac	478	28 %
3- Saint-Constant	4 541	77 %	9- Léry	284	28 %
4- Mercier	4 095	89 %	10- Delson	8	1 %
5- Saint-Mathieu	3 042	97 %	11- Sainte-Catherine	0	0 %
6- La Prairie	2 871	66 %	<b>TOTAL</b>	<b>27 110</b>	<b>73 %</b>

### Le secteur agroalimentaire, c'est :

- **173** exploitations agricoles générant des revenus annuels de 80 M\$ :
  - Soit **148** en production végétale (85 % en céréales et protéagineux)
  - Et **25** en production animale (50 % en production laitière)
  - Dont **7** en biologique
  - Dont **9** avec des activités agrotouristiques
  - Dont **10** avec des activités transformation agroalimentaire
- Le manufacturier agroalimentaire représente le troisième plus important secteur industriel de la MRC de Roussillon :
  - Soit **10 %** des entreprises manufacturières du territoire
  - Et générant **600** emplois
- Le secteur commercial est composé :
  - De **13** entreprises de commerce de gros
  - Et **129** commerces de détail (épiceries et commerces spécialisés)





### La mise en œuvre du PDZA, c'est :

- **26** actions
- **70** moyens de mise en œuvre
- **1200** jours de travail
- **8400** heures de travail
- **25-30** partenaires pressentis
- **5,31** années pour la mise en œuvre des moyens



POUR NOUS JOINDRE

260, rue Saint-Pierre, bureau 200  
Saint-Constant (Québec) J5A 2A5

[ROUSSILLON.CA](http://ROUSSILLON.CA)



MRC DE ROUSSILLON

---

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE  
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE  
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

Québec 